







## Chronique agricole

### LE LIVRE AGRICOLE DES INSTITUTEURS

M. Viger vient de présenter à la Société nationale d'Horticulture, le « Livre agricole des instituteurs ».

L'auteur s'est rendu compte que son livre est destiné à donner des connaissances agricoles à des enfants qui ne peuvent s'assimiler les questions de science pure et il a soigneusement écarté de son texte tout ce qui était de nature à nuire à sa compréhension. Après un exposé sommaire de l'agriculture générale, il traite successivement des cultures spéciales, de la sylviculture, de la viticulture et de la vinification, de l'arboriculture et de l'horticulture. C'est par l'enseignement des notions horticoles, par le jardin de l'instituteur, qu'on peut favoriser le développement de l'œuvre moralisatrice des jardins ouvriers.

Ce livre ne donne pas seulement au maître le moyen de se tenir au courant des progrès de la science agronomique, il le met en garde, en même temps, contre les idées exagérées répandues dans les milieux scolaires, il y a quelques années, notamment contre la théorie émise par George Ville, que toutes les plantes pouvaient se cultiver avec bénéfice à l'aide des engrais chimiques sans fumier de ferme.

Qu'il nous soit permis d'exprimer le désir de voir le « Livre des instituteurs » apprécié comme il le mérite par des hommes qui doivent, au lieu de faire de la politique militante, apporter tout leur dévouement à la mission de confiance qui leur est donnée par la République.

### Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1804<sup>e</sup> livraison (29 juin 1907).

La fille de l'aiguilleur, par Pierre Maël. — Excursions de vacances, par L. Rousselet. — Le Robinson de l'île Jethou, imité de l'anglais de Ernest R. Saffling, par H. Norval. — Rien ne doit se perdre, par L. Viatore. — Fleur de ruines, par A. Deurliau.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1779, du 29 juin 1907.

Les chasseurs de têtes à Formose, par Réginald Kann. — Le chemin de fer métropolitain de Paris. La machine à poser les voussoirs, système A. Pifre, par E. de

# POCHETTE NATIONALE

Seul Consortium des Loteries de Bienfaisance autorisé par arrêté ministériel du 19 Février 1907

Chaque Pochette contient 5 billets de Loterie à 1 fr. répartis dans les diverses loteries co-associées. L'ensemble des lots attribués à chaque Pochette est d'environ 3 millions de francs, non compris les lots des tirages supplémentaires des 15 Juillet, 15 Octobre et 31 Décembre 1907, véritables primes gratuites offertes en supplément des cinq billets contenus dans la Pochette.

La Pochette Nationale est en vente dans toute la France au prix de 5 francs chez les Banquiers, Libraires, Baristes, etc. Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste de 5,20 à M. l'Administrateur de la Pochette Nationale, 5, r. Étienne-Marcel, Paris. Reconnu 5,50; Étrang. 5,75.

Exiger le timbre de garantie numéroté

Tirage irrévocable

## 15 JUILLET

Loyselles. — Les turbines à vapeur « Curtis » par J. Laffargue. — Le nouveau tunnel pour les dessèchements des mines de Cripple Creek dans la zone profonde, par A.-O. Ritter. — La sécheresse de l'année 1906, par J.-R. Plumondon. — Académie des sciences, séance du 24 juin 1907, par Ch. de Villedeuil. — Les portes tournantes, par P. Hippolyte Bousnac.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

### Chemin de fer d'Orléans

Nous apprenons que la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'approbation de M. le ministre des Travaux Publics un projet pour l'amélioration du service des expéditions de raisins à la gare de Fonneuve, consistant dans la création d'une voie spéciale de chargement.

Exposition maritime internationale de Bordeaux

Cartes d'abonnement à 1/2 tarif pour les exposants

Il est délivré aux Exposants participant à l'Exposition Maritime de Bordeaux en 1907, des cartes d'abonnement de 3 ou de 6 mois, de toutes classes, comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif spécial G. V. n° 3, Orléans, et du tarif commun G. V. n° 108, Orléans-Midi.

Ces cartes sont délivrées aux intéressés sous condition d'un parcours minimum de 50 km. entre leur domicile commercial et Bordeaux, sur présentation de leur carte d'Exposant, et ne peuvent être demandées que pour ledit parcours.

Elles cesseront d'être valables le 1<sup>er</sup> Décembre 1907 au plus tard, quelle que soit la date de leur délivrance, et pour toutes autres conditions, restent soumises aux dispositions des tarifs G. V. n° 3, Orléans, et G. V. n° 3, Orléans-Midi.

Prolongation de la durée de validité des billets d'Aller et Retour du tarif spécial G. V. 2.

A dater du 25 juin 1907 et pendant toute la période de l'Exposition, les billets d'aller et retour du tarif spécial G. V. n° 2 délivrés pour Bordeaux (Bastille ou St-Jean) par les gares du réseau

d'Orléans distantes d'au moins 100 kilomètres de ce point, auront leur durée de validité doublée.

La durée de validité de ces billets pourra, en outre, être prolongée de moitié, à deux reprises différentes (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet. La prolongation peut être demandée pour les deux périodes à la fois. Elle peut être demandée même lorsque la durée de validité primitive ou la première période de prolongation est expirée.

Faculté d'arrêt à Bordeaux pour les voyageurs passant en transit dans cette ville.

A l'occasion de l'Exposition de Bordeaux, il est rappelé aux voyageurs passant en transit à Bordeaux du réseau d'Orléans sur l'un des deux réseaux du Midi et de l'Etat ou vice-versa avec un billet direct, qu'ils ont la faculté de séjourner dans cette ville pendant 48 heures, sous la seule condition de soumettre à l'arrivée leur billet au visa du chef de gare.

Toutefois, les bagages sont enregistrés pour la destination définitive et ne peuvent être retirés au passage à Bordeaux.

La faculté d'arrêt mentionnée ci-dessus est indépendante de celle autorisée, le cas échéant, en cours de route par les billets dont les voyageurs peuvent se trouver munis.

Billets d'Aller et Retour de Famille pour les Vacances

Ces billets sont délivrés du 15 Juillet au 1<sup>er</sup> Octobre aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau d'Orléans à toute station du réseau du Midi et inversement, distantes l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres.

La réduction est de 50 0/0 à partir de la 3<sup>e</sup> personne et la durée de validité fixée à 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Il peut être délivré au Chef de famille en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément à 1/2 tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature, le Chef de famille peut également être autorisé à revenir seul à son point de départ.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux gares et bureaux succursales des Compagnies d'Orléans et du Midi.

Billets d'Aller et Retour de Famille pour les Vacances

Il est délivré à partir du 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre aux familles d'au moins trois personnes, au départ de toute gare du réseau, pour toute autre gare du réseau, distante l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes valables indistinctement jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre (nuit du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> novembre).

Pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour la quatrième personne et suivantes, réduction variant de 50 à 75 0/0, avec faculté pour les membres de la famille au-dessus de trois personnes d'effectuer isolément leur voyage d'aller et retour.

En outre, il peut être délivré au chef de famille en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément au 1/2 tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux succursales de la Compagnie.

### L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BARRÉ

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

### LACTENOZ

Le seul véritable Lait Végétal pour l'ÉLEVAGE des

VEAUX ET PORCELETS

Vérifier la marque déposée THENOZ-AMIENS

Exigez de votre boucher que le veau qu'il vous vend ait été nourri au Lactenoz.

Parce que le Lactenoz est un aliment parfait qui, seul, fait des viandes blanches et fines recherchées des gourmets. Les éleveurs doivent réclamer et employer le Lactenoz parce qu'il leur permet de vendre leur lait tout en élevant des animaux remarquables qui sont primés dans les concours (Nombresuses références).

Se méfier des mauvaises copies ou contrefaçons vendues par d'anciens agents du Lactenoz.

THENOZ et C<sup>ie</sup>, Fabricants à AMIENS

DÉPOSITAIRES DANS TOUTS LES CANTONS

M. BÉNÉDICTY, Agent général, à Cahors

ETUDE

M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE

Avoué près le Tribunal civil de Cahors

10, COURS DE LA CHARTREUSE, 10

D'un jugement rendu par défaut, Entre M. Léon Vidal, professeur agrégé de l'Université, au Lycée Gambetta à Cahors, domicilié au dit Cahors,

Et Mme Gabrielle Vidal, sans profession, épouse de M. Léon Vidal, domiciliée de droit avec lui ; mais résidant de fait à Joinville-le-Pont, rue de Paris, n° 8, par le Tribunal civil de Cahors le vingt-huit mai 1907, enregistré et signifié à la dite Mme Gabrielle Vidal par exploit de M<sup>e</sup> Hammer huissier à Paris, en date du quinze juin 1907, enregistré, il a été extrait ce qui suit :

Par ces motifs le Tribunal, Qui maître Lacaze avocat plaident pour le demandeur :

Nul pour la défenderesse qui fait défaut.

Où le ministère public qui s'en est rapporté à droit.

Après en avoir délibéré, statuant publiquement.

Donne défaut contre Gabrielle Vidal, et pour le profit prononce le divorce entre les époux Léon Vidal et Gabrielle Vidal au profit du mari aux torts et griefs de la femme.

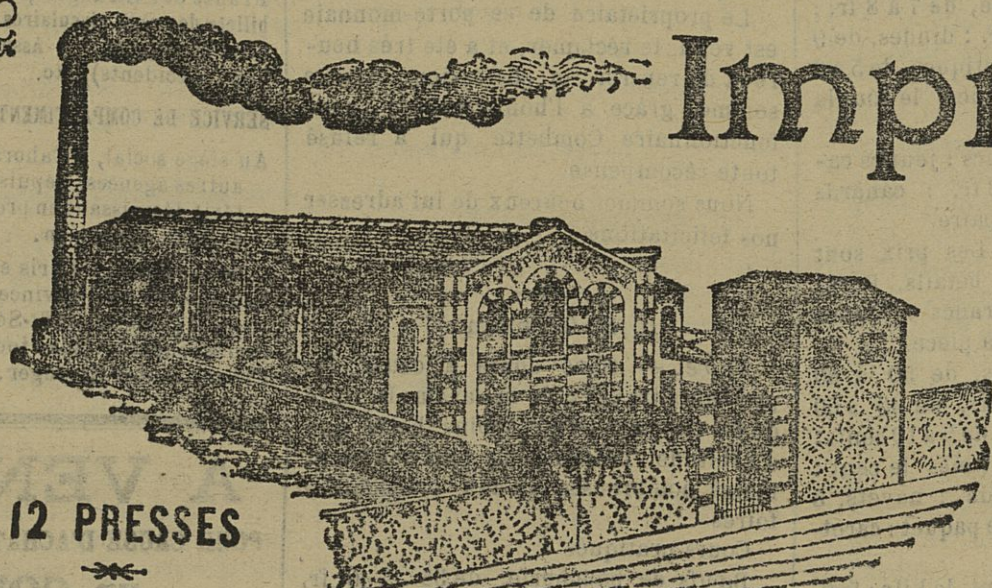
Commets maître Peyrichou notaire à Cabrerets, pour procéder s'il y a lieu à la liquidation des communautés et reprises ; commets maître Hemmer, huissier à Paris, pour la signification du présent jugement, condamne Gabrielle Vidal, aux dépens.

Signé :

DAURENSAN. — TARDIEU.

Pour extrait : Signé : C. AUTEFAGE.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du sus dit Tribunal civil de Cahors, en date du vingt juin 1907, enregistré, et 247 du code civil.



# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Nolléro

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS